

COMMISSION DE TRAVAIL EDUCATION / JEUNESSE / PETITE ENFANCE
Compte rendu de la rencontre du 29 janvier 2002

Thème : Le Conseil Local de la Jeunesse

Hélène KNOLL (Association SOLEIL)

Responsable principale de la commission Education / Jeunesse / Petite enfance

Claire DUPOUY (ATTAC des Hautes-Pyrénées)

Responsable de la commission Education / Jeunesse / Petite enfance

Etaient présents :

ASTE	Magali	Mission Locale Rurale / BI J (64)
BARRERE	Jean-Jacques	MRJC (65)
CROCQ	Angélique	Mairie de Simacourbe (64)
DUMORA	Laurent	Collège de Lembeye (64)
DUPOUY	Claire	RI VAGES (65)
GRAS	Lionel	SEMADOUR (65)
HARF	Françoise	DDJS 64
LARBANES	Florent	Centre de Loisirs de Simacourbe (64)
LAROCHE	Natacha	Collège du Vic Bilh
MADRACH	Claudie	DDJS 65
MARCHAND	Annie	Collège de Riscle (32)
MARTIN	Fabienne	Mairie Jû Belloc (32)
ORTET	Catherine	Collège Marciac (32)
PEREZ	Jean-Marie	DDJS 65
POUTCH	Synthia	SOLEIL (65)
SAVINEAU	Frédéric	Communauté de Communes de Lembeye (64)
SIRVEN	Nicole	DSD Circonscription de Vic Bigorre (65)
VACHER	Chantal	Relais du collège vert d'Aignan (32)

Secrétaires de séance :

Chantal VACHER

Natacha LAROCHE

Hélène KNOLL présente aux participants la problématique de la rencontre de ce jour et détaille le déroulement de la réunion :

- ◆ Qu'est-ce que le Conseil Local de la Jeunesse par rapport aux Conseil National et Conseil Départemental de la Jeunesse ?
- ◆ L'avancée du Conseil Local de la Jeunesse du Pays du Val d'Adour ;
- ◆ Quels sont les projets en cours (formation des relais, passeport pour le Val d'Adour, projets des Collèges) ?
- ◆ La place du Conseil Local de la Jeunesse par rapport au Conseil de Développement.

1. PRESENTATION DES DIFFERENTES INSTANCES DE CONSULTATION DES JEUNES :

Hélène KNOLL invite les représentants des Directions Départementales de la Jeunesse et des Sports des Pyrénées Atlantiques et des Hautes-Pyrénées à présenter le Conseil National de la Jeunesse, le Conseil Départemental de la Jeunesse et les Conseils Locaux de la Jeunesse.

a) **Le Conseil National de la Jeunesse.**

La création du Conseil National de la Jeunesse fait suite à une consultation nationale lancée auprès des jeunes en juin 1997.

L'objectif principal du Conseil National de la Jeunesse est de permettre aux jeunes de côtoyer directement les institutions, de travailler sur des propositions qui les concernent et qui seront ensuite soumises aux décideurs. Ainsi, ils exercent une certaine influence sur les décisions prises. Ils rencontrent les décideurs des grandes institutions pour travailler et leur soumettre des propositions qui les concernent.

Le Conseil National de la Jeunesse fonctionne sous la forme de commissions de travail thématiques :

- Transports, Mobilité, Sécurité routière ;
- Logements, Services publics ;
- Commission Ruralité ;
- Jeunes et Médias ;
- Emploi, Formation.

Le Conseil National de la Jeunesse est à l'initiative du Festival de la Citoyenneté organisé cette année du 17 février au 17 mars. L'objectif de ce Festival est de soutenir et valoriser des initiatives engagées et portées par les jeunes.

b) **Le Conseil Départemental de la Jeunesse.**

Le Conseil Départemental de la Jeunesse travaille lui aussi sous la forme de commissions thématiques (ruralité, emploi, citoyenneté). Le Président du Conseil Départemental de la Jeunesse est le Préfet de Département.

Une ligne budgétaire est allouée pour financer le transport, les frais de déplacement lors des colloques organisés à Paris.

Selon les DDJS, 35 à 40 départements ont un Conseil Départemental de la Jeunesse qui fonctionne régulièrement.

Dans les Pyrénées Atlantiques, le Conseil Départemental de la Jeunesse recommence à fonctionner régulièrement.

Dans les Hautes-Pyrénées, une quinzaine de conseillers actifs du Conseil Départemental de la Jeunesse se réunissent régulièrement. Une dizaine d'entre eux travaille sur la préparation du Festival de la Citoyenneté.

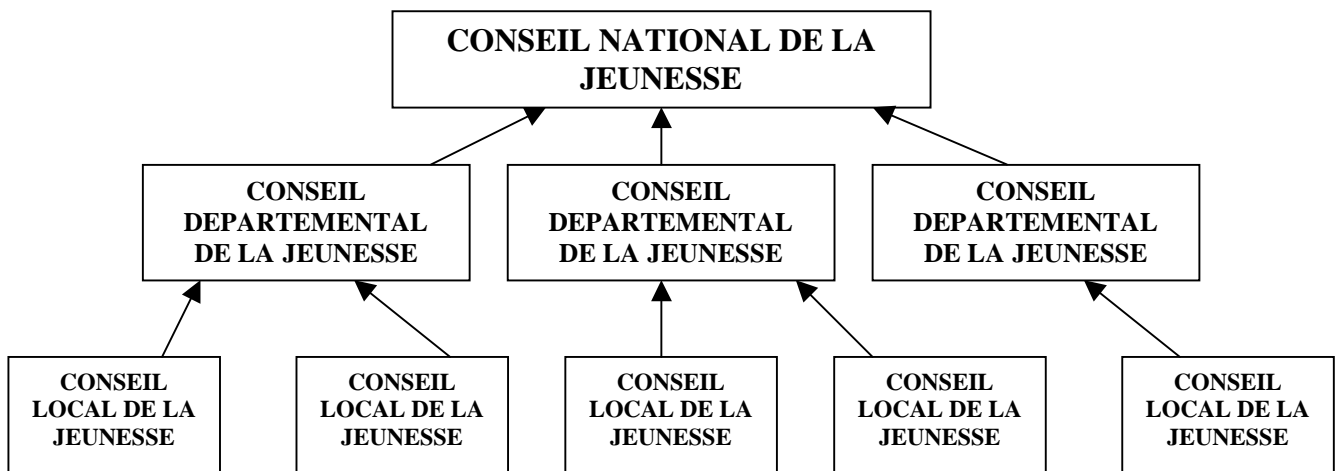
c) **Le Conseil Local de la Jeunesse.**

L'un des objectifs principaux d'un Conseil Local de la Jeunesse est d'impliquer les jeunes dans la vie de leur territoire afin de faire évoluer les situations, grâce à une concertation et une participation aux décisions. Il est souvent plus facile de faire travailler les jeunes au niveau local qu'au niveau départemental. Les Conseils Locaux de la Jeunesse devraient inciter les jeunes à prendre les choses en main, à prendre des initiatives.

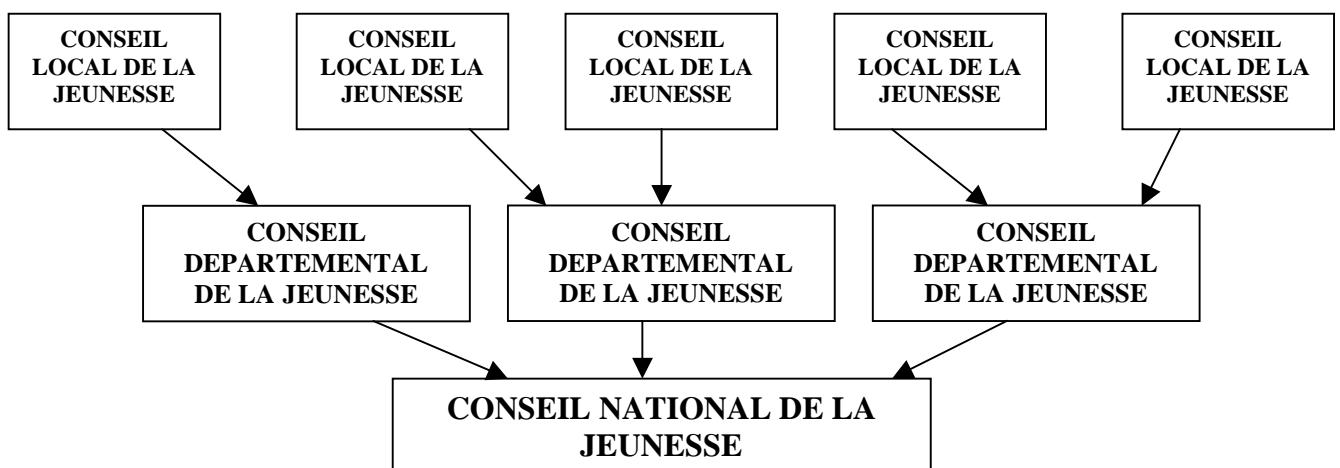
Marie Georges BUFFET, Ministre de la Jeunesse et des Sports, incite au développement de ces Conseils Locaux de la Jeunesse. Il pourrait être créé jusqu'à quatre ou cinq Conseils Locaux de la Jeunesse dans chacun des départements.

Selon les DDJS, les Conseils Locaux de la Jeunesse créés dans un département devraient « irriguer » le Conseil Départemental de la Jeunesse. Ils en seraient le vivier. Au sein du Conseil Local de la Jeunesse, le nombre de places ne doit pas être limité, le Conseil ne doit pas être une structure figée et doit respecter des fonctions démocratiques, les règles de volontariat, les règles de l'échange et de la confrontation.

Les liens entre Conseil National de la Jeunesse, Conseils Départementaux de la Jeunesse et Conseils Locaux de la Jeunesse pourraient être schématisés et synthétisés de la manière suivante :



Jean-Marie PEREZ, de la DDJS des Hautes-Pyrénées propose d'inverser le schéma afin d'insister sur l'importance des Conseils Locaux de la Jeunesse :



Pour plus d'informations sur les différents Conseils de la Jeunesse, consulter les sites Internet suivants :

www.jeunesse-sports.gouv.fr, www.cpjcdj.org, www.mjs.aquitaine.jeunesse-sports.gouv.fr

2. OU SITUER LE CONSEIL LOCAL DE LA JEUNESSE ?

La création des Conseils Locaux de la Jeunesse au sein des Pays.

La création d'un Conseil Local de la Jeunesse à l'échelle du Pays du Val d'Adour a été proposée très tôt lors de la phase de rédaction de la Charte de Pays. La réflexion sur ce projet de Conseil Local de la Jeunesse a été engagée par l'Association SOLEIL (association de développement des loisirs éducatifs des enfants et des jeunes en milieu rural). Aujourd'hui que le Conseil de Développement du Pays du Val d'Adour est structuré et officialisé, se pose la question de la place du Conseil Local de la Jeunesse par rapport au Collège de la Jeunesse au sein du Conseil de Développement.

Hélène KNOLL présente rapidement aux participants l'avancée de ce projet et les différentes étapes qui ont déjà été engagées afin de formaliser le Conseil Local de la Jeunesse du Pays du Val d'Adour.

Une phase d'information a été conduite dans les établissements d'enseignement des cantons hauts pyrénéens du Pays du Val d'Adour. Cette phase a permis une large concertation et sensibilisation des jeunes. Au total, 85 jeunes seraient prêts à s'investir.

Lors de cette consultation, les jeunes ont émis certains vœux qui devront servir à la structuration et finalisation du Conseil Local de la Jeunesse du Pays du Val d'Adour :

- ◆ Les jeunes souhaitent verser une cotisation formalisant leur adhésion ;
- ◆ Les jeunes ne souhaitent pas être représentés au sein du Conseil Local de la Jeunesse par des délégués officiels ;
- ◆ Les jeunes souhaitent que le Conseil Local de la Jeunesse fonctionne en commissions thématiques ;
- ◆ Les jeunes ne souhaitent pas imposer une barrière d'âge et sont donc favorables à un fonctionnement entre jeunes de 11 à 25 ans sans distinction.

Cette phase d'information, relativement restreinte d'un point de vue territorial a été suivie de la création d'un Comité de Pilotage afin de mettre en œuvre une méthodologie pour toucher les jeunes des cantons béarnais et gersois.

Ce Comité de Pilotage a donc décidé de développer un réseau de relais, de personnes ressources afin d'informer sur les nouvelles politiques territoriales, la construction du Pays du Val d'Adour et le Conseil Local de la Jeunesse le plus grand nombre de jeunes possibles sur l'ensemble du Pays du Val d'Adour. Ce Comité de Pilotage a également proposé la mise en place d'actions concrètes à destination des jeunes. Ces différents projets seront présentés ci-dessous dans le troisième point.

Le Comité de Pilotage a proposé d'intégrer le Conseil Local de la Jeunesse au sein du Conseil de Développement du Pays du Val d'Adour. Le Conseil Local de la Jeunesse serait donc assimilé au Collège de la Jeunesse du Conseil de Développement. Il est bien entendu évident qu'il conviendra d'organiser des lieux et une animation spécifiques pour ce Collège de la Jeunesse afin que les jeunes y trouvent un intérêt. Reste à définir cette animation, cette organisation, ce fonctionnement spécifiques au Collège de la Jeunesse.

3. QUEL CONTENU ET QUEL FONCTIONNEMENT POUR LE CONSEIL LOCAL DE LA JEUNESSE DU PAYS DU VAL D'ADOUR ?

A l'heure actuelle, et suite à la concertation des jeunes des Collèges de Riscle et de Lembeye, 116 jeunes seraient intéressés pour participer au Conseil Local de la Jeunesse du Pays du Val d'Adour.

Plusieurs questions qu'il conviendra de résoudre se posent actuellement :

Comment faire se rencontrer des jeunes originaires de cantons éloignés ? Où les faire se rencontrer ?

↳ **Se pose le problème des transports et de la disponibilité des jeunes.**

L'idée est avancée d'organiser deux réunions plénières par an, réunions qui associeraient l'ensemble des adhérents du Conseil Local de la Jeunesse. Ensuite, tout au long de l'année, il conviendrait de renforcer les regroupements locaux. Pour cela, il conviendra de mettre en réseau des organisations locales travaillant avec les jeunes, notamment les collèges et les associations de jeunes ou pour les jeunes, par l'intermédiaire des relais : jeunes, aides éducateurs, animateurs, bénévoles.... Ces rencontres pourraient avoir lieu les samedis matin, journée de plus grande disponibilité des jeunes.

Le problème du transport se pose plus particulièrement pour réunir les jeunes en séance plénière, deux fois par an. Pour résoudre ce problème, il conviendrait de conduire une réflexion avec les élus locaux et le Conseil de Développement afin de lever cet obstacle financier. Le co-voiturage et le bénévolat pourraient également être des solutions. Ces diverses rencontres pourraient être accompagnées d'une communication s'appuyant sur l'utilisation d'Internet, (créer un site pour les jeunes du Val d'Adour ou intégrer le site du Pays du Val d'Adour).

Afin de soutenir et faciliter cette participation et mobilisation des jeunes, les participants estiment qu'il conviendrait d'alerter et de sensibiliser la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR).

↳ **Un inventaire des projets concrets qui sont engagés pour l'année 2002 :**

Déjà des actions concrètes ont été arrêtées :

◆ Poursuite de la formation des personnes relais :

5 jours répartis dans les 6 premiers mois de l'année. Les deux premiers jours ont eu lieu les 14 et 15 janvier à LASCAZERES (65) ;

◆ Création d'une plaquette d'information ;

◆ Création d'une exposition itinérante dans les douze cantons du Pays du Val d'Adour afin d'informer et de sensibiliser les jeunes sur le Conseil Local de la Jeunesse et le Pays ;

◆ Lancement de l'opération « Passeport pour le Val d'Adour »

Le Festival de la citoyenneté 2002 : « Passeport pour le Val d'Adour »

◆ Le 15 mars 2002 à Riscle, lancement du Journal des Collèges. Les comités de rédactions des journaux des Collèges (réunissant trois Collèges des trois

départements) se retrouvent pour lancer le Journal et participer à une conférence de presse.

- ◆ Le 16 mars 2002 à Maubourguet, journée de lancement des projets « Passeports ». Organisations d'ateliers (presse, arts plastiques, technologies d'information et de communication). Cette journée permettra également aux jeunes d'accéder à des outils de communication, de prendre contact avec des personnes relais techniques. Une conférence de presse sera également organisée ainsi qu'une soirée concert à Castelnau Rivière Basse, par l'association Ecoute Parole Création.

Tout au long de l'année, de février 2002 au Festival de la Citoyenneté 2003, une série de projets « Passeports pour le Val d'Adour » sera engagée :

- ◆ Création d'un diaporama pour la présentation des partenaires de Passeport pour le Val d'Adour et de leurs projets lors de la journée de lancement du 16 mars par la Maison des Jeunes et de la Culture de Vic en Bigorre.
- ◆ Création du journal inter-collèges par les collèges de Maubourguet, Lembeye et Riscle.
- ◆ Conduite d'une étude de faisabilité pour la création d'un refuge animalier sur le Pays du Val d'Adour par le Foyer Rural des Castels ;
- ◆ Réalisation de portraits radiophoniques de personnages du Pays par le Foyer Rural des Castels ;
- ◆ Création d'un magazine de huit pages sur les paysages du Pays du Val d'Adour par le Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne ;
- ◆ Organisation en octobre 2002 à Vic en Bigorre d'une exposition par RIVAGES, collectif des associations du Val d'Adour avec pour support :
 - l'exposition sur le thème « Ma planète future » (énergies, déchets, consommation, alimentation, construction) de l'Association Pierre et Terre de Riscle
 - le travail réalisé dans des écoles, collèges, lycées, centres de loisirs et associations sur le comportement éco-citoyen en Pays du Val d'Adour.
- ◆ Valorisation des projets pendant le Festival de la Citoyenneté 2003.